



SORTIE DE L'EDITION 2019 DU GUIDE DU COMMERCE DE LYON 7E



Le Guide du Commerce de Lyon 7e est une publication **gratuit** éditée chaque année à **30 000 exemplaires** qui permet d'illustrer la diversité commerciale, artisanale et culturelle de l'arrondissement en facilitant la vie des habitants, usagers, salariés, étudiants et curieux du 7e arrondissement de Lyon.

Dans ce guide :

- L'ensemble des commerces est référencé gratuitement par catégorie (adresse et numéro de téléphone)
- Les informations utiles et pratiques liées au 7^e arrondissement sont mentionnées : événements prévus, lieux culturels, vie nocturne, comment se déplacer, l'histoire et l'économie du territoire...
- Des parcours thématiques ont été réalisés qui permettent de découvrir différemment l'arrondissement.



Le Guide du Commerce de Lyon 7e aux commerçants et artisans de faire connaître leur magasin.

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire un encart publicitaire pour l'édition 2020 (différents formats d'encarts sont disponibles : 1/3 de page, 1/2 page, 2/3 de page, 1 page entière...)

CAISSES ENREGISTREUSES



Comme vous le savez, depuis le 1^{er} janvier 2018, tout commerçant qui enregistre les paiements de ses clients au moyen d'un système de caisse ou d'un logiciel de comptabilité ou de gestion devra utiliser un équipement conforme à l'article 88 de la loi de finances 2016 (cf.3 bis du I de l'article 286 du code général des impôts).

Il s'agit d'un logiciel de gestion ou d'un système de caisse satisfaisant aux conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données, attestées par un certificat délivré par un organisme accrédité ou par une attestation individuelle délivrée par l'éditeur.

Pour prouver qu'il utilise un équipement conforme, le commerçant devra être en mesure de présenter à l'administration fiscale soit une attestation individuelle de conformité délivrée par le fabricant ou le fournisseur de son équipement, soit un certificat de conformité délivré par un organisme de certification. En cas de contrôle, l'absence d'attestation sera soumise à une amende de 7 500€ par logiciel ou système non certifié, le contrevenant devant régulariser sa situation dans les 60 jours.

L'administration précise expressément que l'obligation concerne tous les assujettis à la TVA qui enregistrent les règlements de leurs clients dans un logiciel de comptabilité ou de gestion ou un système de caisse qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales, de droit privé ou de droit public, et même s'ils réalisent en tout ou partie des opérations exonérées de TVA ou s'ils relèvent du régime de la franchise en base.

Il est à noter que dans certains cas, les assujettis pourront se mettre en conformité avec cette nouvelle obligation grâce à une simple mise à jour de leur logiciel de caisse, dans le cadre d'un contrat de maintenance souscrit lors de l'achat du logiciel.

Pour plus d'informations

PLAISIR DE CHINER 2019



Le samedi 8 juin 2019, se déroulera la 22^e édition de Plaisir de Chiner sur les trottoirs des avenues Jean Jaurès et Maréchal de Saxe.

Soupières, pots en étain, carafes, fauteuils anciens, objets d'art, vêtements d'occasion ou encore jouets d'enfants seront exposés à l'occasion de cet événement qui réunit chaque année plus de 25 000 visiteurs. L'occasion pour de nombreux habitants et visiteurs de faire de bonnes affaires et trouver la perle rare pour décorer son intérieur, réutiliser de vieux vêtements ou de la vaisselle.

Il est à noter qu'au fil des éditions, *Plaisir de chiner* est devenue l'une des plus importantes manifestations de ce type de l'agglomération lyonnaise avec plusieurs centaines d'exposants sur 3,5 kilomètres de parcours.

Pour les commerces concernés, c'est aussi l'occasion de faire connaître leur activité auprès de milliers de visiteurs. Pour cela, il est possible d'exposer, de distribuer des flyers, de créer un moment de convivialité avec ses clients...



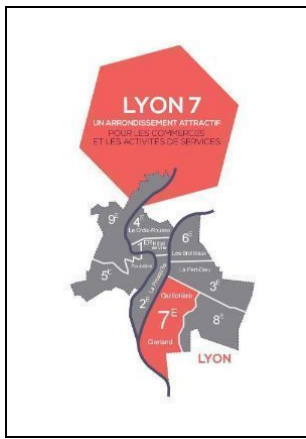
LYON 7 RIVE GAUCHE
management de centre-ville

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter au 04 72 73 11 76 ou sur accueil@lyon7rivegauche.com.

PLAQUETTE PROMOTION 7^e ARRONDISSEMENT LYON

Lyon 7 Rive gauche vient de réaliser sa nouvelle plaquette de promotion du 7^e arrondissement.

Cette dernière a pour objectif d'accompagner les professionnels de l'immobilier commercial dans la commercialisation des locaux commerciaux et les commerçants qui souhaitent céder leur point de vente.



Cette plaquette vise également à sensibiliser les enseignes, les franchises et les porteurs de projet ayant un intérêt à investir sur le 7^e arrondissement de Lyon.

Dans ce cadre, nous remettons cette plaquette aux porteurs de projet que nous recevons et lors des salons professionnels sur lesquels nous sommes présents.

Enfin, dans ce document, on retrouve les principaux éléments de présentation de l'arrondissement : chiffre d'affaires de l'arrondissement, population, environnement économique, éléments du cadre de vie... ainsi qu'un focus sur la Guillotière et sur Gerland.

[Télécharger la plaquette](#)

LYON 7 RIVE
GAUCHE
management de centre-ville

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter
au 04 72 73 11 76 ou sur accueil@lyon7rivegauche.com.

DES REDUCTIONS POUR LES DEPLACEMENTS DOMICILE/TRAVAIL DE VOS SALARIES



L'article 20 de la loi de financement de la sécurité sociale, de 2009 a rendu obligatoire l'indemnisation des frais de transports des salariés pour les trajets entre le domicile et le lieu de travail.

Les frais d'abonnement aux transports collectifs ou aux services publics de location de vélos, souscrits par les salariés pour leurs déplacements entre le domicile et le lieu de travail, sont pris en charge à hauteur de 50% par l'employeur.

Les plans de déplacements entreprises (PDE) ou inter-entreprises (PDIE) ont pour objectif de limiter l'usage de la

voiture pour les déplacements domicile-travail.

Lyon 7 Rive Gauche a dans ce cadre développé un plan de déplacements inter-entreprises avec **un pack mobilité adapté aux problématiques des commerçants, artisans du 7e arrondissement et de leurs salariés.**



Le PDIE de Lyon 7e permet aux commerçants, artisans, professions libérales et entreprises du territoire de bénéficier d'un abonnement de transports en commun à un tarif préférentiel (10% de réduction environ).

Au 1^{er} janvier 2019, le coût de l'abonnement mensuel « City Pass PDE » sera de : 59 euros au lieu de 64 euros pour un abonnement Pass Partout ou City Pass classique. La participation entreprise pour votre salarié est donc de 29,50€ TTC (TVA à 10 %) soit un coût réel pour votre entreprise de 26,82 € par salarié sur 11 mois, le mois d'août étant gratuit.

Il est à noter que Lyon 7 Rive Gauche assure gratuitement la gestion de ce dispositif (nouvel abonnement, résiliation...). Pour que les commerçants du 7e arrondissement puissent bénéficier de ce tarif préférentiel, l'association a signé une convention avec le **SYTRAL**. Le PDIE de Lyon 7e contribue également à promouvoir l'usage des modes de déplacements alternatifs dans les entreprises : autopartage, covoiturage, Vélo'v, transports en commun...

LYON 7 RIVE GAUCHE
management de centre-ville

N'hésitez pas à contacter M. Dorian Charrel au 04 72 73 11 76 ou sur dcharrel@lyon7rivegauche.com.

LE CLUB AVANTAGES DE LYON 7 RIVE GAUCHE



Bénéficiez gratuitement des mêmes avantages qu'un Comité d'Entreprise avec le Club Avantages de Lyon 7 Rive Gauche.

Le « **Club Avantages** » permet à vos salariés et vous-même de bénéficier sans engagement et pour un coût de 2€ seulement par an (correspondant aux frais de création du compte et de la carte membre) d'avantages équivalents à ceux des Comités

d'Entreprise de grandes entreprises ou administrations. Ce procédé offre des tarifs de 5 à 50% moins chers que les prix habituels et ce en fonction des produits et des périodes. Ainsi vous pouvez réaliser des économies au quotidien sur :

- Vos loisirs, grâce à des réductions sur vos billets de cinéma, entrées de spectacles, de concerts, événements sportifs, de parcs d'attractions et animaliers (Disneyland Paris, Parc Astérix...), des abonnements presse...
- Vos vacances, grâce à des réductions pour vos voyages notamment sur Marmara, Fram, Belambra, Nouvelles Frontières, Héliades... Mais aussi sur des séjours de ski, campings, chambres d'hôtes et gîtes, sur vos traversées en ferry vers la Corse...
- Votre bien-être, grâce à des réductions sur vos séjours Ayurveda, Rando, Spa, Balnéo...

Il est à noter que le coût de ce type de dispositif est généralement facturé par les prestataires entre 65 et 150€ par salarié. Cette opération qui est portée par Lyon 7 Rive Gauche s'inscrit dans le cadre d'un partenariat réalisé avec une structure spécialisée sur ce type de problématiques.

Il s'agit d'un dispositif qui pour une utilisation simplifiée, s'appuie sur une plateforme Internet. **Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter.**

LYON 7 RIVE
GAUCHE
management de centre-ville

M. Dorian Charrel

04 72 73 11 76

dcharrel@lyon7rivegauche.com

ENVOYEZ-NOUS VOS PHOTOS



Comme vous le savez peut-être, Lyon 7 Rive Gauche possède un compte Instagram qui est mis à jour quotidiennement par le biais de posts et de stories. Ce compte Instagram compte désormais plus de 1 000 abonnés.

Dans ce cadre, nous vous proposons de nous transmettre les photos de votre commerce afin que nous puissions les publier sur notre compte Instagram. Vous pourrez nous joindre aux coordonnées mentionnées ci-dessous.

On retrouve les photos de l'arrondissement, des commerces ou encore des lieux

emblématiques du 7e et ceci afin de faire découvrir le territoire de manière plus ludique.
Dans ce cadre, nous vous proposons de transmettre les photos de votre commerce pour que nous puissions les publier.

Instagram

Pour nous joindre :

Lyon 7 Rive Gauche, Palais de la Mutualité
1 bis place Antonin Jutard, 69003 Lyon
04 72 73 11 76

